



Construction en second rang

Par **T1t1desweppes**, le **25/12/2015** à **10:18**

Bonjour,

J'ai en projet le rachat d'une parcelle à l'état de friche agricole jouxtant mon terrain (les deux parcelles sont en zone UC). Je voudrai y implanter une ou deux surface de construction mais le PLU m'interdit de construction en second rang. Sur le papier la définition est claire mais, avec un schème beaucoup moins, car la (les) surface(s) où je souhaite bâtir se trouve(nt) en second rang d'un terrain mais pas de bâtiment déjà construit. Pourriez vous me joindre pour présentation du schéma ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/12/2015** à **13:27**

Bonjour,

Pas de coordonnées en clair dans les messages.

Voyez le service de l'Urbanisme de votre commune, ils vous expliqueront cela e détail car tout dépend des PLU à appliquer.